

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021\_46-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_46</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

### Objet : **Adhésion du Parc du Queyras au réseau radio Oisans - Écrins**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvioux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMEOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** - Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération 2009\_43 portant sur le projet de mutualisation du dispositif radioélectrique du Parc et du réseau correspondant ;
- La délibération 2019\_04 portant sur la modernisation et l'extension du réseau radio « Bergers du Queyras et secours en montagne » du 14 février 2019 ;
- L'autorisation de réseau indépendant délivrée au Parc par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes et l'Agence nationale des fréquences ;

**Considérant** :

- La nécessité pour le Parc du Queyras de sécuriser ses personnels sur le terrain ;
- La plus-value qu'offre le Parc du Queyras aux bergers et éleveurs en leur permettant le fait de pouvoir bénéficier d'un réseau d'alerte et de secours ;
- Les services qui peuvent être rendus à la population touristique en cas de problème ;

**Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de suffrages : 37  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 32**  
Votes Contre : 00 Pour : 32  
Abstentions : 00

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021\_46-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 14 septembre 2021

Délibération n° : 2021\_46

Date de convocation : 08 septembre 2021

**Objet : Adhésion du Parc du Queyras au réseau radio Oisans - Écrins**

D'approuver l'adhésion du Parc au réseau Oisans-Écrins, à hauteur de 20 euros par poste radio, soit 1 200 € pour soixante unités ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

